

Meylan, le 24 juin 2022.

Dossier suivi par
Arnaud PLOTTIN - Ligne directe : 04.76.90.98.18 - a.plottin@juristes-nca.fr
ELG - VENTE TERRITOIRES 38 / GTL (ECOCIS)
1018349 /APL /APL /

ATTESTATION

Le soussigné, Maître Arnaud PLOTTIN, Notaire au sein de la SAS Notaires Conseils Associés, titulaire de trois offices notariaux, notaire à la résidence de Meylan (Isère), 27, Boulevard des Alpes,

Certifie que suivant acte reçu par moi en date du 24 juin 2022, il a été régularisé une promesse unilatérale de vente consentie par :

La Société dénommée SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES DE L'ISERE, Société anonyme d'économie mixte locale au capital de 1 703 996,00 €, dont le siège est à GRENOBLE (38000), 34 rue Gustave Eiffel, identifiée au SIREN sous le numéro 057502437 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Au profit de :

La Société dénommée GLOBAL TRANSPORT LOGISTIC INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée dont le siège est à MOIRANS (38430), 220 rue du Pommarin Centr'Alp, identifiée au SIREN sous le numéro 414317248 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Cette promesse porte sur le bien suivant :

A VOREPPE (ISÈRE) 38340 379 Rue Louis Armand,
Un terrain viabilisé d'une contenance d'environ 29 689 m².

Ce tènement est à distraire d'une unité foncière de plus grande contenance figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BN	267	379 rue Louis Armand	02 ha 84 a 03 ca
BN	824	Crue de Moirans	00 ha 35 a 05 ca
BN	999	Crue de Moirans	00 ha 07 a 23 ca

Audit bien se trouve affecté une surface de plancher constructible maximale de 29 689 m².

Conditions financières :

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix principal de UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS (1 959 474,00 EUR), qui sera payable comptant par virement le jour de la réalisation des présentes.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée incluse.

Le prix hors taxe s'élève à : UN MILLION SIX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (1 632 895,00 EUR).

La taxe sur la valeur ajoutée s'élève à : TROIS CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS (326 579,00 EUR).

EN FOI DE QUOI, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Arnaud PLOTTIN

Fait à MEYLAN
Le 24 juin 2022

